



Procès-verbal du Conseil municipal
du mardi 25 septembre 2025

Approbation du Procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2025

Délibérations :

- **2025-07-43** SDE 24 - Aménagement éclairage public Carrefour Bertran de Born
- **2025-07-44** Demande de DETR dans le cadre du déploiement de la vidéoprotection - 2ème tranche
- **2025-07-45** Subvention aux associations (suite)
- **2025-07-46** SDE 24 - Avenant à la convention de transfert de la compétence Eclairage public
- **2025-07-47** Aliénation des chemins ruraux - annulation de la délibération 2025-06-41
- **2025-07-48** Délibération désignant un projet d'aliénation de deux chemins ruraux sur la commune de Thiviers
- **2025-07-49** Approbation du procès-verbal de mise à disposition n°2 (Pôle enfance à Thiviers)
- **2025-07-50** Approbation de la Convention de partenariat « Paquet Energie - Climat » entre la commune et le SDE 24
- **2025-07-51** Admission en non-valeur Budget principal
- **2025-07-52** Délibération portant création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité (article L. 332-23 1^o du code général de la fonction publique)
- **2025-07-53** Délibération portant création d'un emploi non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activité (Article L. 332-23 2^o du code général de la fonction publique)
- **2025-07-54** Régularisation de création de poste titulaire
- **2025-07-55** Régularisation de création d'emplois permanents
- **2025-07-56** Décision modificative 3 du Budget principal
- **2025-07-57** Règlement de voirie
- **2025-07-58** RPQS Assainissement Collectif année 2024
- **2025-07-59** Recensement de la population – recrutement des agents recenseurs.



Madame le Maire accueille les membres du Conseil municipal, constate que le quorum est atteint, ouvre la séance à 20h00, rappelle l'ordre du jour.

Approbation du PV du Conseil municipal du 1er/07/2025 :

Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal du 1er juillet 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le procès-verbal du 1^{er} juillet 2025.

Administration Générale :

Lecture des décisions n°DEC2025-001 Décision de Madame le Maire – Vente véhicule Renault Clio immatriculé BK-146-SM et DEC2025-002 Décision de Madame le Maire – Vente véhicule Citroën Kangoo immatriculé 8992VE24.

2025/07/43SDE 24 – Aménagement éclairage public Carrefour Bertran de Born :

Étaient présents : M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; Mme CRESCENT Sophie ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît ; Mme RABAUD Nathalie ; M. COUTURIER Pierre-Yves.

Étaient absentes avec pouvoir : Mme BRUN Christelle donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; Mme DE OLIVEIRA Fatima à Mme Isabelle LARRIEUX.

Étaient absents excusés : Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Était absente : Mme CLAUS Stéphanie.

Date de convocation : 19/09/2025	Pour : 20
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 18	Abstention : 0
Nombre de votants : 20	
Procuration : 2	

Dans le cadre de l'aménagement du carrefour Bertran de Born/rue Gabriel Péri afin de sécuriser la flow vélo, il est prévu de moderniser l'éclairage public du carrefour.

La commune de THIVIERS, adhérente au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public.

Aujourd'hui, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires concernant :

- **Aménagement du carrefour Bertran de Born - Arm356tio**

L'estimation de l'opération prévisionnelle s'élève à 23 316.31€ HT soit **27 979.57 € TTC**.

Il convient de solliciter l'accord du conseil municipal sur le projet proposé par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne.

S'agissant de travaux « Travaux coordonnées ER-EP » et en application du règlement d'intervention adopté le 29 janvier 2025, la participation de la commune s'élève à **55,00 %** de la dépense HT, soit un montant estimé à **12 823,97€ HT**.

Après contrôle des travaux, un décompte des sommes dues sera adressé par le SDE 24.

La dépense sera inscrite au budget de la commune.

Il vous est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le dossier qui lui est présenté,
- **DEMANDE** au SDE 24 de réaliser les travaux au 3ème trimestre 2025,
- **S'ENGAGE** à inscrire cette dépense au budget de la commune,
- **S'ENGAGE** à régler au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne les sommes dues à réception du décompte définitif des travaux et du titre de recette,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

2025/07/44 Demande de DETR dans le cadre du déploiement de la vidéoprotection – 2^{ème} tranche :

Étaient présents : M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; Mme CRESCENT Sophie ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît ; Mme RABAUD Nathalie ; M. COUTURIER Pierre-Yves.

Étaient absentes avec pouvoir : Mme BRUN Christelle donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; Mme DE OLIVEIRA Fatima à Mme Isabelle LARRIEUX.

Étaient absents excusés : Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Était absente : Mme CLAUS Stéphanie.

Date de convocation : 19/09/2025	Pour : 20
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 18	Abstention : 0
Nombre de votants : 20	
Procuration : 2	

Dans le cadre du déploiement de la vidéoprotection, il est proposé au Conseil municipal de solliciter la DETR à hauteur de 40% de la dépense HT qui s'élève en totalité à 35 561.06 €

Aussi Madame le Maire sollicite la DETR à hauteur de 40% de 35 561,06 € soit, 14 224.42€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement évoqué ci-dessus
- **DEMANDE** de la DETR dans le cadre du déploiement de la vidéoprotection sur la voie publique
- **SOLLICITE** 40% de subvention de la dépense HT de 35 561.06 € HT soit 14 224.42 €
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

2025/07/45 Subvention aux associations – suite :

Étaient présents : M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; Mme CRESCENT Sophie ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît ; Mme RABAUD Nathalie ; M. COUTURIER Pierre-Yves.

Étaient absentes avec pouvoir : Mme BRUN Christelle donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; Mme DE OLIVEIRA Fatima à Mme Isabelle LARRIEUX.

Étaient absents excusés : Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Était absente : Mme CLAUS Stéphanie.

Date de convocation : 19/09/2025	Pour : 20
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 18	Abstention : 0
Nombre de votants : 20	
Procuration : 2	

Lors de la programmation initiale des subventions, le 27 mai 2025, certaines associations n'avaient pas formulé de demande de subventions. Depuis cette séance, deux associations ont déposé un dossier et ont formulé une demande d'aide auprès de la commune.

Aussi Madame le Maire propose d'allouer les subventions suivantes :

- Association Rugby XV Haut Périgord : 6 000 €
- Café culturel et associatif le Chat Pline : 500 €

Tableau des Subventions aux associations				
ASSOCIATIONS	PROPOSEES 2024		PROPOSEES 2025	
	Fonctionnement	Exceptionnelle	Fonctionnement	Exceptionnelle
Sports				
Club de rugby XV Haut Périgord	6 000.00€		6 000.00€	
ASSOCIATIONS	PROPOSEES 2024		PROPOSEES 2025	
	Fonctionnement	Exceptionnelle	Fonctionnement	Exceptionnelle
LOISIRS, CULTURE				
Café culturel et associatif le Chat Pline	1 000.00€		500.00€	
TOTAL				6 500.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ALLOUE** les subventions aux associations conformément au tableau ci-joint,
- **APPROUVE** le tableau de subventions aux associations pour l'année 2025 comme ci-joint.

2025/07/46 SDE 24 - Avenant à la convention de transfert de la compétence Eclairage public :

Étaient présents : M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; Mme CRESCENT Sophie ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît ; Mme RABAUD Nathalie ; M. COUTURIER Pierre-Yves.

Étaient absentes avec pouvoir : Mme BRUN Christelle donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; Mme DE OLIVEIRA Fatima à Mme Isabelle LARRIEUX.

Étaient absents excusés : Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Était absente : Mme CLAUS Stéphanie.

Date de convocation : 19/09/2025	Pour : 20
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 18	Abstention : 0
Nombre de votants : 20	
Procuration : 2	

La commune de THIVIERS a transféré la compétence éclairage public au SDE24 et a adhéré au groupement d'achat d'électricité 2023/2025.

Par délibération du 3 décembre 2015, le SDE 24 a décidé d'assurer la gestion des consommations et des abonnements d'éclairage public. La commune de THIVIERS ayant adhéré au groupement d'achat d'électricité 2023-2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d':

- **APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention initiale qui modifie l'article 3 relatif au paiement de la consommation et abonnements des équipements d'éclairage public
- **APPROUVER** dans le cadre de la refacturation à notre collectivité et pour nous faciliter le règlement, la convention tripartite, relative à la mise en œuvre du prélèvement pour le paiement des dépenses du secteur public local, à intervenir entre la commune de THIVIERS, le SDE 24 et la trésorerie de NONTRON.
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents et pièces nécessaires à cette opération.

2025/07/47 Aliénation des chemins ruraux - annulation de la délibération 2025/06/41 :

Étaient présents : M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; Mme CRESCENT Sophie ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît ; Mme RABAUD Nathalie ; M. COUTURIER Pierre-Yves.

Étaient absentes avec pouvoir : Mme BRUN Christelle donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; Mme DE OLIVEIRA Fatima à Mme Isabelle LARRIEUX.

Étaient absents excusés : Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Était absente : Mme CLAUS Stéphanie.

Date de convocation : 19/09/2025	Pour : 20
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 18	Abstention : 0
Nombre de votants : 20	
Procuration : 2	

Suite à l'observation du contrôle de légalité nous demandant de retirer la délibération 2025/06/41 au regard qu'il est interdit de vendre un terrain à un prix symbolique, ou à une valeur inférieure au marché et qu'il n'est pas justifié en l'espèce par un motif d'intérêt général, il est demandé au Conseil municipal d'annuler la délibération 2025/06/41.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ANNULE** la délibération 2025/06/41
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

2025/07/48 Délibération désignant un projet d'aliénation de deux chemins ruraux sur la commune de Thiviers :

Étaient présents : M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; Mme CRESCENT Sophie ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît ; Mme RABAUD Nathalie ; M. COUTURIER Pierre-Yves.

Étaient absentes avec pouvoir : Mme BRUN Christelle donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; Mme DE OLIVEIRA Fatima à Mme Isabelle LARRIEUX.

Étaient absents excusés : Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Était absente : Mme CLAUS Stéphanie.

Date de convocation : 19/09/2025	Pour : 19
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 18	Abstention : 0

Nombre de votants : 19	
Procuration : 2	

1) Chemin des Roitelets, lieu-dit Douyeras

2) Impasse des Chardonnerets, lieu-dit Les Bouilloux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1311-13.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, articles L.161-1 et suivants, L.161-10 et L161-10-1 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, articles L134-1 et L134-2 et R134-3 à R134-30

Vu la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat,

- Considérant que la portion du chemin rural Les Roitelets, situé au lieu-dit Douyeras n'est plus utilisée par le public et est devenue l'entrée principale et unique d'une habitation privée appartenant à Mme Emma DUBRUNFAUT et Monsieur Mathieu FAYETTE ;
- Considérant la demande de Madame DUBRUNFAUT pour l'acquisition d'une portion du chemin rural au lieu-dit Douyeras en date du 12 octobre 2022
- Considérant que la portion du chemin rural Les Chardonnerets, au lieu-dit Les Bouilloux, n'est plus utilisée par le public
- Considérant la demande faite par Madame LASMESURAS-DEGLANE pour l'acquisition du chemin rural

Compte tenu de la désaffection des chemins ruraux susvisés, la commune autorise la vente des chemins ruraux selon la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural,

Le Maire expose ensuite que l'aliénation de ces chemins ruraux ne peut être réalisée qu'après une enquête publique conformément aux articles L161-10 et L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime.

Les frais de géomètre et des notaires seront pris en charge par les acquéreurs.

La cession sera réalisée à hauteur de 0.50 cts le m², conformément à l'estimation du marché et la valeur domaniale.

Madame LASMESURAS-DEGLANE Christine, intéressée personnellement par l'aliénation des chemins ruraux a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **CONSTATE** la désaffection à l'usage du public des portions des dudit chemins ;
- **DECIDE** de lancer la procédure et autorise le maire à organiser l'enquête publique préalable à l'aliénation des deux portions de chemins ruraux en application de l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration susvisés ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

1. Chemin des Roitelets, lieu-dit Douyeras



2. Impasse des Chardonnerets, lieu-dit Les Bouilloux



2025/07/49 Approbation du procès-verbal de mise à disposition n°2 (Pôle enfance à THIVIERS) :

Étaient présents : M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; Mme CRESCENT Sophie ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît ; Mme RABAUD Nathalie ; M. COUTURIER Pierre-Yves.

Étaient absentes avec pouvoir : Mme BRUN Christelle donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; Mme DE OLIVEIRA Fatima à Mme Isabelle LARRIEUX.

Étaient absents excusés : Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Était absente : Mme CLAUS Stéphanie.

Date de convocation : 19/09/2025	Pour : 20
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 18	Abstention : 0
Nombre de votants : 20	
Procuration : 2	

La commune de THIVIERS est propriétaire de la parcelle suivante :

- **Section AS n° 452** comprenant un bâtiment, constituant l'ensemble immobilier objet du présent procès-verbal de mise à disposition n°2

Dans le cadre de ses compétences optionnelles, la Communauté de communes Périgord-Limousin exerce la compétence « **Action sociale d'intérêt communautaire** » avec l'intérêt communautaire défini comme suit :

- Politique Enfance/Jeunesse

- **Mise en œuvre d'une politique en direction de l'enfance et de la jeunesse : Accueils périscolaires – Temps d'Activités Périscolaires – Accueils collectifs de mineurs – Lieu d'accueil Parents enfants – Relais Petite Enfance (RPE ex.RAM), Ludothèque et micro-crèche.**

Afin que la Communauté de communes Périgord-Limousin puisse assurer cette compétence, la commune de THIVIERS met à sa disposition un ensemble immobilier composé de 1 parcelle à Thiviers pour accueillir le « Pôle enfance ».

En application des articles L.1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, la présente convention est conclue entre la commune de THIVIERS et la Communauté de communes Périgord Limousin afin de préciser la consistance, la situation juridique, l'état des biens.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** l'approbation du procès-verbal de mise à disposition n°2 du bâtiment accueillant le pôle enfance de THIVIERS, ci-joint.

2025/07/50 Approbation de la Convention de partenariat « Paquet Energie - Climat » entre la Commune et le SDE 24 :

Étaient présents : M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; Mme CRESCENT Sophie ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît ; Mme RABAUD Nathalie ; M. COUTURIER Pierre-Yves.

Étaient absentes avec pouvoir : Mme BRUN Christelle donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; Mme DE OLIVEIRA Fatima à Mme Isabelle LARRIEUX.

Étaient absents excusés : Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Était absente : Mme CLAUS Stéphanie.

Date de convocation : 19/09/2025	Pour : 20
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 18	Abstention : 0
Nombre de votants : 20	
Procuration : 2	

Madame le Maire donne lecture au Conseil municipal de la convention de partenariat « Paquet Energie - Climat » proposée par le SDE 24.

Cette proposition fait suite aux lois « Transition Energétique pour la Croissance Verte » (2015) et « Energie Climat » (2019) par lesquelles des objectifs ambitieux en matière d'économie énergie, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergie renouvelable sont fixés aux territoires. Les EPCI sont désignés coordinateurs de la Transition Energétique sur leur territoire par la loi.

La Commune ne possède pas, à ce jour, en interne les moyens nécessaires pour répondre aux enjeux et obligations qui lui sont assignés.

Le SDE 24 a développé depuis plusieurs années, un service de « Conseil en Energie Partagé » afin de mutualiser l'ingénierie technique au service des communes et EPCI de la Dordogne.

Aussi, cette convention permettra à la Commune de bénéficier de l'expertise technique, juridique et administrative des services du SDE 24 en matière d'énergie à travers :

- les bilans et suivis de consommations énergétiques sur le patrimoine de la Commune ;
- les audits énergétiques préalables à la rénovation de bâtiments ;
- les Certificats d'Economie d'Energie ;
- la réalisation d'études de production photovoltaïque en toiture de bâtiments ;
- des études de faisabilité d'intégration d'énergies renouvelables thermiques aux bâtiments.

En contrepartie, une participation annuelle de 500 € est demandée à la Commune.

Un bilan d'activités sera produit annuellement, sur la base d'objectifs chiffrés indicatifs et créant une obligation de moyens pour la Commune comme pour le SDE 24.

La convention est établie pour une durée 2 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** la Convention de partenariat « Paquet Energie - Climat » proposée par le SDE 24, ci-jointe ;
- **INSCRIT** au budget les dépenses programmées ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

2025/07/51 Admission en non-valeur Budget principal :

Étaient présents : M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; Mme CRESCENT Sophie ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît ; Mme RABAUD Nathalie ; M. COUTURIER Pierre-Yves.

Étaient absentes avec pouvoir : Mme BRUN Christelle donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; Mme DE OLIVEIRA Fatima à Mme Isabelle LARRIEUX.

Étaient absents excusés : Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Était absente : Mme CLAUS Stéphanie.

Date de convocation : 19/09/2025	Pour : 20
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 18	Abstention : 0
Nombre de votants : 20	
Procuration : 2	

Madame le Maire présente les sommes à admettre en non-valeur pour des créances anciennes. Ces sommes sont fournies par le Trésor Public.

Madame le Maire propose d'inscrire les sommes du Budget Principal en non-valeur :

- Au compte 6541 : 850 €

Soit un total de 850 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'inscrire les sommes ci-jointes en admission en non-valeur et d'accepter les admissions en non-valeur de cette créance, liste numéro 6943660115.

2025/07/52 Délibération portant création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité article l. 332-23 1° du code général de la fonction publique :

Étaient présents : M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; Mme CRESCENT Sophie ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît ; Mme RABAUD Nathalie ; M. COUTURIER Pierre-Yves.

Étaient absentes avec pouvoir : Mme BRUN Christelle donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; Mme DE OLIVEIRA Fatima à Mme Isabelle LARRIEUX.

Étaient absents excusés : Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Était absente : Mme CLAUS Stéphanie.

Date de convocation : 19/09/2025	Pour : 20
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 18	Abstention : 0
Nombre de votants : 20	
Procuration : 2	

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Madame le Maire expose également au Conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir des emplois de surveillants pendant la pause méridienne aux écoles primaire et maternelle pendant toute la durée de la période scolaire et qu'il est également nécessaire que des emplois soient créés au service technique pour faire face aux

travaux d'entretien extérieur et des petits travaux à réaliser pendant la période hivernale, ainsi ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Madame le Maire propose au Conseil municipal de créer, à compter du 01/05/2025, 3 emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de (35/35ème) et de l'autoriser à recruter 3 agents contractuels pour une durée de 3 mois (*maximale de 12 mois*) sur une période de 8 mois (*maximale de 18 mois*) suite à un accroissement temporaire d'activité.

Madame le Maire propose également au Conseil municipal de créer, à compter du 01/09/2025, 5 emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de (7/35ème) et de l'autoriser à recruter 6 agents contractuels pour une durée de 4 mois (*maximale de 12 mois*) sur une période de 8 mois (*maximale de 18 mois*) suite à un accroissement temporaire d'activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **CRÉER** 3 emplois non permanents relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'entretien des espaces publics et des bâtiments communaux suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35ème), à compter du 01/04/2025 pour une durée maximale de 8 mois sur une période de 12 mois.
- **CRÉER** 6 emplois non permanents relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions de surveillants pendant la pause méridienne pour d'une durée hebdomadaire de travail égale à 7/35ème), à compter du 01/07/2025 pour une durée maximale de 4 mois sur une période de 12 mois
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante est inscrite du budget primitif 2025.

2025/07/53 Délibération portant création d'un emploi non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activité (article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique) :

Étaient présents : M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; Mme CRESCENT Sophie ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît ; Mme RABAUD Nathalie ; M. COUTURIER Pierre-Yves.

Étaient absentes avec pouvoir : Mme BRUN Christelle donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; Mme DE OLIVEIRA Fatima à Mme Isabelle LARRIEUX.

Étaient absents excusés : Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Était absente : Mme CLAUS Stéphanie.

Date de convocation : 19/09/2025	Pour : 20
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 18	Abstention : 0
Nombre de votants : 20	
Procuration : 2	

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Madame le Maire expose également au Conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir la création de 2 emplois saisonniers pour l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il est proposé au Conseil municipal de créer, à compter du 01/05/2025, deux emplois non permanents sur le grade d'agent technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35ème) et de l'autoriser à recruter deux agents contractuels pour une durée de 5 mois (maximale de 6 mois) sur une période de 12 mois (maximale de 12 mois) suite à un accroissement saisonnier d'activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE CRÉER** deux emplois non permanents relevant du grade d'agent technique, pour effectuer les missions d'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35ème), à compter du 01/05/2025 pour une durée maximale de 5 mois sur une période de 12 mois.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante est inscrite budget primitif 2025.

2025/07/54 Régularisation de création de poste titulaire :

Étaient présents : M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; Mme CRESCENT Sophie ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît ; Mme RABAUD Nathalie ; M. COUTURIER Pierre-Yves.

Étaient absentes avec pouvoir : Mme BRUN Christelle donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; Mme DE OLIVEIRA Fatima à Mme Isabelle LARRIEUX.

Étaient absents excusés : Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Était absente : Mme CLAUS Stéphanie.

Date de convocation : 19/09/2025	Pour : 20
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 18	Abstention : 0
Nombre de votants : 20	
Procuration : 2	

Madame le Maire précise que les besoins de la collectivité nécessitent la régularisation de la création de postes au sein de la collectivité.

Depuis le 1^{er} juillet 2010 un agent est titulaire sur le grade d'agent technique au sein du service de restauration scolaire. Cependant, ce poste était pourvu sur la base de l'approbation du tableau des emplois.

Cette pratique courante est dorénavant irrégulière. Aussi afin de pouvoir régulariser cette situation, il vous est proposé de délibérer de façon rétroactive afin de légaliser ce poste.

Madame le Maire rappelle que l'agent pourra prétendre à l'avancement de grade et pourra être candidat à des grades supérieurs par la promotion interne.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la création du poste d'agent technique à compter du 1^{er} juillet 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la création d'un poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} juillet 2010, à temps complet.
- **AUTORISE** le cas échéant que le poste d'adjoint technique pourra être pourvu pas des agents contractuels territoriaux.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2025/07/55 Régularisation de création d'emplois permanents :

Étaient présents : M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; Mme CRESCENT Sophie ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît ; Mme RABAUD Nathalie ; M. COUTURIER Pierre-Yves.

Étaient absentes avec pouvoir : Mme BRUN Christelle donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; Mme DE OLIVEIRA Fatima à Mme Isabelle LARRIEUX.

Étaient absents excusés : Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Était absente : Mme CLAUS Stéphanie.

Date de convocation : 19/09/2025	Pour : 20
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 18	Abstention : 0
Nombre de votants : 20	
Procuration : 2	

Madame le Maire précise que les besoins de la collectivité nécessitent la régularisation de deux d'emplois permanents au sein de la collectivité.

- Depuis le 31 août 1998 un agent est contractuel sur un emploi permanent dans le grade d'agent technique au sein du service de restauration scolaire. Cependant, cet emploi a été pourvu sur la base de l'approbation du tableau des emplois.
- Depuis le 01/01/2025, un agent est contractuel sur un emploi permanent dans le grade d'agent technique au sein du service de restauration scolaire. Cependant, cet emploi a été pourvu sur la base de l'approbation du tableau des emplois.

Cette pratique courante est dorénavant irrégulière. Aussi afin de pouvoir régulariser cette situation, il vous est proposé de délibérer de façon rétroactive afin de légaliser ces 2 emplois permanents.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la régularisation des emplois permanents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la création d'un emploi permanent à compter du 31 août 1998 à temps non complet (32h00).
- **AUTORISE** la création d'un emploi permanent à compter du 01 janvier 2025 à temps non complet (27 heures).
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Finances :

2025/07/56 Décision modificative 3 du Budget principal :

Étaient présents : M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; Mme CRESCENT Sophie ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît ; Mme RABAUD Nathalie ; M. COUTURIER Pierre-Yves.

Étaient absentes avec pouvoir : Mme BRUN Christelle donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; Mme DE OLIVEIRA Fatima à Mme Isabelle LARRIEUX.

Étaient absents excusés : Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Était absente : Mme CLAUS Stéphanie.

Date de convocation : 19/09/2025	Pour : 20
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 18	Abstention : 0
Nombre de votants : 20	
Procuration : 2	

Madame le Maire présente la DM3 du Budget Principal (vue d'ensemble ci-après)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la DM3 du Budget Principal ci-après.

24551 Code INSEE	COMMUNE DE THIVIERS COMMUNE DE THIVIERS	DM n°3 2025
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6132 : Locations immobilières	0,00 €	1 950,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61358 : Autres locations mobilières	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61521 : Entretien et réparations sur terrains	0,00 €	8 050,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615228 : Entretien et réparations sur autres bâtiments	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	75,11 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	75,11 €	0,00 €	0,00 €
D-65748 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70311 : Concession dans les cimetières (produit net)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	75,11 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	75,11 €
Total FONCTIONNEMENT	30 000,00 €	30 075,11 €	0,00 €	75,11 €

INVESTISSEMENT				
R-28041482 Amort. subv. autres communes - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	48,63 €
R-28041582 Amort. subv. autres groupesm - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26,48 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	75,11 €
D-21314-2020TRIBUNES : TRIBUNES ET VESTIAIRES DE FOOTBALL PARC MUNICIPAL	0,00 €	21 501,60 €	0,00 €	0,00 €
D-21314-2023SALLEOMNISP : SALLE OMNISPORT AU PARC	0,00 €	42 603,50 €	0,00 €	0,00 €
R-2031-2020TRIBUNES : TRIBUNES ET VESTIAIRES DE FOOTBALL PARC MUNICIPAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 501,60 €
R-238-2023SALLEOMNISP : SALLE OMNISPORT AU PARC	0,00 €	0,00 €	0,00 €	42 603,50 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	64 105,10 €	0,00 €	64 105,10 €
D-2031-2024PISTECYCLAB : AMENAGEMENT PISTE CYCLABLE RUE GABRIEL PERI ET CARREFOUR B DE	0,00 €	4 680,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	4 680,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2041582-2024PISTECYCLAB : AMENAGEMENT PISTE CYCLABLE RUE GABRIEL PERI ET CARREFOUR B DE	0,00 €	12 900,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	12 900,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2121 : Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00 €	4 672,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2121-2024DEPLACMTPAV : DEPLACEMENT POINTS APPORTS VOLONTAIRES	0,00 €	900,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2128 : Autres agencements et aménagements	0,00 €	9 844,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2128-2023SALLEOMNISP : SALLE OMNISPORT AU PARC	0,00 €	2 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2128-2024TERRAINFOOT : TERRAIN DE FOOT	0,00 €	5 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21351 : Install. générales .. des constructions - Bâtiments publics	0,00 €	2 796,00 €	0,00 €	0,00 €

24551 Code INSEE	COMMUNE DE THIVIERS COMMUNE DE THIVIERS	DM n°3 2025
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-2151-2020VOIRIE : PROGRAMME VOIRIE URBAINE ET RURALE 2021	55 461.31 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152 : Installations de voirie	0.00 €	515.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21534-2024PISTECYCLAB : AMENAGEMENT PISTE CYCLABLE RUE GABRIEL PERI ET CARREFOUR B DE	0.00 €	31 472.40 €	0.00 €	0.00 €
D-2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	9 229.42 €	0.00 €	0.00 €
D-21828-2024MATERIELTEC : MATERIEL SERVICE TECHNIQUE	0.00 €	3 700.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21848 : Autres matériels de bureau et mobiliers	0.00 €	2 900.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	280.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	55 461.31 €	74 108.82 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-2024PISTECYCLAB : AMENAGEMENT PISTE CYCLABLE RUE GABRIEL PERI ET CARREFOUR B DE	36 152.40 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	36 152.40 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	91 613.71 €	155 783.92 €	0.00 €	64 180.21 €
Total Général		64 255.32 €		64 255.32 €

Voirie/Réseaux divers :

2025/07/57 Règlement de voirie :

Étaient présents : M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; Mme CRESCENT Sophie ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît ; Mme RABAUD Nathalie ; M. COUTURIER Pierre-Yves.

Étaient absentes avec pouvoir : Mme BRUN Christelle donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; Mme DE OLIVEIRA Fatima à Mme Isabelle LARRIEUX.

Étaient absents excusés : Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Était absente : Mme CLAUS Stéphanie.

Date de convocation : 19/09/2025	Pour : 20
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 18	Abstention : 0
Nombre de votants : 20	
Procuration : 2	

Madame le Maire présente le projet de règlement de voirie ; elle rappelle que le présent règlement a pour objet de définir les dispositions administratives et techniques relatives à l'occupation temporaire du domaine public et à l'exécution des travaux de voirie ou de réseaux.

Au regard de la présentation exposée au Conseil municipal, Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de règlement de voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement de voirie ci-joint,
- **AUTORISE** Madame le Maire à le signer
- **AUTORISE** Madame le Maire à le publier et à le notifier.

2025/07/58 RPOS Assainissement Collectif année 2024 :

Étaient présents : M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; Mme CRESCENT Sophie ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît ; Mme RABAUD Nathalie ; M. COUTURIER Pierre-Yves.

Étaient absentes avec pouvoir : Mme BRUN Christelle donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; Mme DE OLIVEIRA Fatima à Mme Isabelle LARRIEUX.

Étaient absents excusés : Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Était absente : Mme CLAUS Stéphanie.

Date de convocation : 19/09/2025	Pour : 20
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 18	Abstention : 0
Nombre de votants : 20	
Procuration : 2	

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Madame le Maire présente et commente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif de la commune pour l'exercice 2024 auquel a été jointe la note annuelle d'information de l'Agence de l'eau, prévue par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010.

Après présentation de ce rapport, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif sur la commune de THIVIERS relatif à l'exercice 2024. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site : www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.
-

2025/07/59B Recensement de la population – recrutement des agents recenseurs :

Étaient présents : M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; Mme CRESCENT Sophie ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît ; Mme RABAUD Nathalie ; M. COUTURIER Pierre-Yves.

Étaient absentes avec pourvoir : Mme BRUN Christelle donne pouvoir à Mme HYVOZ Isabelle ; Mme DE OLIVEIRA Fatima à Mme Isabelle LARRIEUX.

Étaient absents excusés : Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Était absente : Mme CLAUS Stéphanie.

Date de convocation : 19/09/2025	Pour : 20
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 18	Abstention : 0
Nombre de votants : 20	
Procuration : 2	

Huit agents recenseurs doivent être recrutés pour le recensement de la population 2026 qui débute au mois de décembre 2025. Madame le Maire propose de les recruter par la voie contractuelle sur la base de l'indice 366 majoré.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et de pourvoir au recrutement des agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le recrutement des agents recenseurs sur la base d'un contrat à durée déterminée, indice majoré 366.

Questions diverses :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la soirée de remerciements des bénévoles des différentes associations qui ont œuvré pour l'organisation du Tour du Limousin-Périgord 2025, aura lieu le vendredi 3 octobre à 19h à la salle du parc municipal. Après concertation avec les associations concernées et d'un commun accord, il a été décidé de reverser le bénéfice de la recette de la buvette à l'association France Alzheimer de Thiviers. Cette remise sera faite lors de cette soirée conviviale.

Monsieur Pierre-Yves COUTURIER prend la parole et remercie l'équipe municipale présente pour le temps passé à leur côté au cours de ce mandat et avec qui il a eu plaisir à siéger. Il souhaite informer l'assemblée officiellement de sa candidature aux élections municipales de mars 2026, à moins que les évènements nationaux n'obligent à un report des élections en septembre 2026

Les sujets ayant été épuisés, Madame le Maire lève la séance à 21h14.

Madame Isabelle HYVOZ
Maire



Madame Michelle GUICHARD
Secrétaire de séance

